

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 307****17 mars 2004****SOMMAIRE**

<b>A &amp; T S.A., Troisvierges</b> .....	<b>14699</b>	<b>Infra-Gest, S.à r.l., Rodange</b> .....	<b>14693</b>
<b>Addax Holding Co S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14720</b>	<b>International Europe, S.à r.l., Steinfort</b> .....	<b>14723</b>
<b>AFIL, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>14720</b>	<b>JGB S.A.</b> .....	<b>14711</b>
<b>Alpes Mont Blanc Investissement S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14710</b>	<b>Lendit Malines S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>14727</b>
<b>Aqua Planning S.A., Redange-sur-Attert</b> .....	<b>14699</b>	<b>Lizbon, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14723</b>
<b>Argos Consulting S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14710</b>	<b>Lumber Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14722</b>
<b>Boissons Raposeiro, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14723</b>	<b>Mag Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14718</b>
<b>Boulangerie Marques, S.à r.l., Beaufort</b> .....	<b>14723</b>	<b>Manchester S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14722</b>
<b>Bromley S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>14705</b>	<b>Manu-Façade, S.à r.l., Dudelange</b> .....	<b>14721</b>
<b>Cable &amp; Wireless Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14717</b>	<b>Maxsara International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14711</b>
<b>Café Academica, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14722</b>	<b>Maxsara International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14711</b>
<b>Capstar Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14715</b>	<b>Maxsara International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14711</b>
<b>Cemo Finance S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>14712</b>	<b>Miroir Property, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14699</b>
<b>Distillerie Othon Schmitt, S.à r.l., Hellange</b> .....	<b>14714</b>	<b>Miroir Property, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14702</b>
<b>Divi Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14721</b>	<b>Mocater S.A.</b> .....	<b>14708</b>
<b>Divina Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14693</b>	<b>Nebozzo Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14703</b>
<b>Divina Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14693</b>	<b>Nebozzo Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14703</b>
<b>Divina Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14693</b>	<b>Nebozzo, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14713</b>
<b>Divina Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14693</b>	<b>Nebozzo, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14714</b>
<b>Eagle Energy Group S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>14712</b>	<b>No Zapping Audiovisuel Production S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14690</b>
<b>ECCF, A.s.b.l., Luxembourg</b> .....	<b>14694</b>	<b>No Zapping Audiovisuel Production S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14690</b>
<b>Ets Hoffmann-Neu Wilwerwiltz S.A., Wilwerwiltz</b> .....	<b>14730</b>	<b>No Zapping Audiovisuel Production S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14690</b>
<b>Ets Hoffmann-Neu Wilwerwiltz S.A., Wilwerwiltz</b> .....	<b>14730</b>	<b>Nonnemillen S.A., Echternach</b> .....	<b>14713</b>
<b>EUS Gesellschaft für Entsorgungs- und Umweltschutzsysteme, G.m.b.H., Munsbach</b> .....	<b>14715</b>	<b>O.T.C. Trade, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14735</b>
<b>Excalibur Development S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14732</b>	<b>One Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14704</b>
<b>Fibaume S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14713</b>	<b>One Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14704</b>
<b>Filmmod International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14715</b>	<b>One Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14704</b>
<b>Formula Sports S.A., Dudelange</b> .....	<b>14692</b>	<b>One Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14704</b>
<b>Garage Müller Wiltz, S.à r.l., Weidingen-Wiltz</b> .....	<b>14719</b>	<b>One Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14705</b>
<b>Global Hotel Development S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>14714</b>	<b>One Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14705</b>
<b>Godfroy &amp; Associés S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14709</b>	<b>One Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14705</b>
<b>H2O Investissements et Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14702</b>	<b>One Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14705</b>
<b>High Spirit S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>14722</b>	<b>One Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14705</b>
<b>Huxton S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14702</b>	<b>Onetex Ltd S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14720</b>
<b>Hydrosept S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14720</b>	<b>Oxy Group S.A., Pétange</b> .....	<b>14727</b>
<b>Indiact, S.à r.l., Junglinster</b> .....	<b>14730</b>	<b>Quebecor World S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14720</b>
<b>Indufin S.A., Luxembourg</b> .....	<b>14719</b>	<b>Quorum Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>14709</b>
		<b>Salon de Coiffure Hair, S.à r.l., Kayl</b> .....	<b>14721</b>

(The) Server Group Europe S.A. ....	14710	Traditional Fine Engraving S.A., Livange .....	14706
(The) Shipowners' Mutual Strike Insurance Association Europe, Luxembourg. ....	14690	Triplex S.A., Luxembourg .....	14720
Sitrag Trading S.A., Luxembourg .....	14709	UniPoly S.A., Luxembourg .....	14710
Sofirac S.A., Luxembourg .....	14723	UniPoly S.A., Luxembourg .....	14712
Talltec Sistemas Group S.A., Luxembourg .....	14708	VBL, S.à r.l., Rambrouch .....	14717
Talltec Technologies Holdings S.A., Luxembourg.	14702	Venbus S.A. ....	14709
Tenor S.A., Luxembourg .....	14719	Vendis S.A., Luxembourg .....	14721
Thaler Assurances S.A., Luxembourg .....	14698	Visiocom Europe S.A., Luxembourg .....	14721
Tradep S.A., Luxembourg .....	14717	Visserhuis V 94 S.C.I., Luxembourg .....	14691
		Visserhuis V 94 S.C.I., Luxembourg .....	14692

**NO ZAPPING AUDIOVISUEL PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 74.321.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

*Pour FIDCOSERV, S.à r.l.*

Signature

(014450.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**NO ZAPPING AUDIOVISUEL PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 74.321.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

*Pour FIDCOSERV, S.à r.l.*

Signature

(014451.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**NO ZAPPING AUDIOVISUEL PRODUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 74.321.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

*Pour FIDCOSERV, S.à r.l.*

Signature

(014452.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**THE SHIPOWNERS' MUTUAL STRIKE INSURANCE ASSOCIATION EUROPE.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 50.025.

Le bilan au 31 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2004, réf. LSO-AM05297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013644.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**VISSERHUIS V 94 S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1927 Luxembourg, 20, rue Lemire.

R. C. Luxembourg E 92.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur le Dr Luc Jean Julien Weydert, docteur en médecine, né le 1<sup>er</sup> octobre 1934 à Luxembourg, et son épouse Madame Anne-Marie, dite Annemie Speck, sans état particulier, née à Luxembourg, le 30 mars 1938, demeurant ensemble à L-1927 Luxembourg, 20, rue Lemire,

mariés sous le régime de la communauté universelle suivant modification de leur contrat de mariage par-devant le notaire instrumentaire en date du 27 août 1996.

2) Madame Anne Weydert, laborantine, née le 17 mars 1963 à CH Lucerne, demeurant à L-5410 Beyren, 5, rue Bierghaff,

ici représentée par Monsieur Luc Weydert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 janvier 2004.

3) Madame Simone Weydert, employée privée, née le 22 mai 1964 à CH St. Gall, demeurant à L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee,

ici représentée par Monsieur Luc Weydert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 janvier 2004.

4) Madame Martine Weydert, employée privée, née le 22 mai 1964 à CH St. Gall, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 104, rue J.P. Michels,

ici représentée par Monsieur Luc Weydert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 janvier 2004.

5) Madame Antoinette Weydert, employée privée, née le 24 mai 1966 à CH Olten, demeurant à L-1278 Luxembourg, 4, rue Toni Bourg,

ici représentée par Monsieur Luc Weydert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 janvier 2004.

6) Madame Michelle Weydert, céramiste, née le 19 février 1969 à Luxembourg, demeurant à L-6162 Bourglinster, 8, rue du Château,

ici représentée par Monsieur Luc Weydert, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière familiale VISSERHUIS V 94 S.C.I., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 729 du 10 juillet 2003.

- Le fonds social est représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

- Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt mille (120.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents (2.500,-) euros à cent vingt-deux mille cinq cents (122.500,-) euros par la création et l'émission de quatre mille huit cents (4.800) nouvelles parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces nouvelles parts d'intérêt ont été entièrement souscrites par Monsieur le Dr Luc Jean Julien Weydert, et son épouse Madame Anne-Marie, dite Annemie Speck, préqualifiés, et libérées par un apport en nature des immeubles ci-après décrits:

*Désignation*

Dans un parc de villas de vacances dénommé NEW VILLAGE PARK II (NOVA PARK) sis à De Haan-Klemskerke, au coin des rues Bredeweg, Blauwe Hoevelaan et Zandstraat, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de De Haan-Klemskerke, première section, Section A sous les numéros 224/H, 233/E, 53/R, 53/M, 53/N, 60/C et 53/K et suite à une rémunération, première section, Section A sous les numéros 224/H, 233/E, 53/M, 53/N, et 53/T avec une superficie de 36.285 m<sup>2</sup> et suivant le titre de propriété de 35.634 m<sup>2</sup>.

a) en propriété privative et exclusive:

- le terrain sur lequel la villa et le parking sont construits avec une superficie de 170 m<sup>2</sup> pour la villa et 12,50 m<sup>2</sup> pour le parking, faisant en tout 182,50 m<sup>2</sup>;

- la villa de vacances (type visserhuis) comprenant: entrée, living avec cuisine, WC, salle de bains, trois chambres à coucher et une remise;

- une clôture en bois autour des lots privatifs.

b) les 860cent/millièmes (860/100.000è) indivis des parties communes du parc.

*Estimation*

- L'immeuble ci-dessus décrit est estimé à cent vingt et un mille soixante-dix-huit (121.078,-) euros.

*Origine de Propriété*

L'immeuble décrit ci-dessus a été acquis par Monsieur le Dr Luc Jean Julien Weydert, et son épouse Madame Anne-Marie, dite Annemie Speck, suivant un acte de vente reçu par Maître Annick Dehaene, notaire de résidence à Gand-Sint-Amansberg, en date du 2 juillet 2003, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques de Brugge, le 14 juillet 2003 sous le numéro 62 - T- 14/07/2003 - 10222.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, il y a lieu de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Il existe quatre mille neuf cents (4.900) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

1) Monsieur Dr Luc Weydert, et son épouse Madame Annemie Speck, préqualifiés, quatre mille huit cent quatre-vingt-dix parts d'intérêt. . . . .	4.890
2) Madame Anne Weydert, préqualifiée, deux parts d'intérêt . . . . .	2
3) Madame Simone Weydert, préqualifiée, deux parts d'intérêt . . . . .	2
4) Madame Martine Weydert, préqualifiée, deux parts d'intérêt . . . . .	2
5) Madame Antoinette Weydert, préqualifiée, deux parts d'intérêt. . . . .	2
6) Madame Michelle Weydert, préqualifiée, deux parts d'intérêt. . . . .	2
Total: quatre mille neuf cents parts d'intérêt . . . . .	4.900

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. J. Weydert, A-M. Speck, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 26, case 5. – Reçu 600 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014145.3/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**VISSERHUIS V 94 S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1927 Luxembourg, 20, rue Lemire.

R. C. Luxembourg E 92.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 81 du 28 janvier 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(014149.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**FORMULA SPORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 50, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 70.057.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2001*

*Conseil d'administration*

Sont nommés pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007:

- Monsieur Frank Gubbini, employé privé, demeurant à Dudelange
- Madame Malou Marx, employée privée, demeurant à Dudelange
- Madame Alvine Rohmann, employée privée, demeurant à Dudelange

Monsieur Frank Gubbini est nommé administrateur-délégué.

*Commissaire aux comptes*

La société WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, W.M.A., S.à r.l., avec siège social 14, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette est réélue pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Dudelange, le 2 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06168. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(013690.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**DIVINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 57.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00595, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014196.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**DIVINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 57.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00594, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014194.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**DIVINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 57.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00593, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014193.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**DIVINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 57.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00591, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014190.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**INFRA-GEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 28, avenue du Docteur Gaasch.  
R. C. Luxembourg B 95.037.

*Décision des associés en date du 8 janvier 2004*

Les associés composant l'intégralité du capital social de la société INFRA-GEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Rodange, se sont réunis au siège social et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Fernand Erpelding, ingénieur, demeurant à L-4818 Rodange, 28, avenue Docteur Gaasch, est confirmé dans sa fonction de gérant technique.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature exclusive ou par sa cosignature obligatoire de Monsieur Fernand Erpelding.

Rodange, le 8 janvier 2004.

F. Erpelding / F. Erpelding

108 parts sociales / 12 parts sociales

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013691.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**ECCF, Association sans but lucratif.**

Registered office: L-1115 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.  
R. C. Luxembourg F372.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixteenth of January.  
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1. CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered address in L-9501 Wiltz, ZI C Salsbaach, R. C. S. Diekirch B 93.110, here represented by its manager, Mr André Laux, with professional address in L-9501 Wiltz, ZI C Salsbaach.
2. GOULD ELECTRONICS GmbH & Co.KG, with registered address in D-79356 Eichstetten, Hauptstrasse 3, registered with the Trade and Companies Register of Freiburg under the number HRA 4588, here represented by its manager, Mr Thomas Zippel, with professional address in D-79356 Eichstetten, Germany, Hauptstrasse 3.
3. MITSUI EUROCEL SAS, with registered address in F-14160 Dives-sur-Mer, 15, rue de la Vignerie, registered with the Trade and Companies Register of Honfleur under the number 334076 742 00025, here represented by its president, Mr Chiekichi Hanai, with professional address in F-14160 Dives-sur-Mer, France, 15, rue de la Vignerie.
4. COOKSON FUKUDA LIMITED, with registered address in NE18 OLQ London, Newcastle upon Tyne, Dodley Farm, Stamfordham, registered with the Trade and Companies Register of England under the number 2350398, here represented by Mr André Laux, prenamed by virtue of a proxy established on January 16, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have requested the notary to state the articles of incorporation of a non-profit organisation which they declare organised among themselves as follows:

**Art. 1.** The name of the organisation is ECCF.

ECCF stands for:

- European Confederation of Copper Foil Industries;
- Association Européenne des Industries de production de Feuilles de Cuivre;
- Europäische Wirtschaftsvereinigung der Kupferfolienindustrie.

ECCF is a confederation grouping companies and national federations of the European Copper Foil Industry.

ECCF has its seat in Luxembourg.

ECCF is established for an unlimited duration.

**Art. 2.** The objectives of ECCF are:

- The co-operation between the national federations and companies of the European copper foil industry.
- The representation of the common interests of its members vis-à-vis third parties, notably the Commission of the European Communities and other international organizations active in matters affecting the copper foil industry.

Consistent with current laws and treaties and with the functions of a non-profit making association under the Luxembourg statute of 21st April 1928 as amended, the members of ECCF shall achieve these objectives through co-operation in the fields of energy and raw materials supply, transport, environmental protection, financial and legal questions, promotion and technical research, and, more generally, by means of all studies and actions which contribute to the harmonious development of the European copper foil industry.

**Art. 3.** Companies and national federations of member states and associated countries of the European Union are eligible for membership. Hereafter referred to as «Members».

The founding members of ECCF are:

- CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered address in Wiltz, L-9501, Grand Duchy of Luxembourg;
- GOULD ELECTRONICS GmbH & Co.KG, with registered address in Eichstetten, D-79356, Germany
- MITSUI EUROCEL SAS, with registered address in Dives-sur-Mer, F-14160, France
- COOKSON FUKUDA LIMITED, with registered address in Newcastle upon Tyne, England

The Board will decide upon applications for future membership.

The minimum number of Members is three.

**Art. 4.** Companies and national copper foil federations of other European countries not members of the European Union can apply for associate membership, which gives observer status without voting rights in the institutions of ECCF. Hereafter referred to as «Associate Members».

The Board will decide upon applications for associate membership.

**Art. 5.** The institutions of ECCF are:

1. The General Meeting;

## 2. The Board.

**Art. 6.** The Board convenes the General Meeting, giving at least four weeks' notice of the business to be conducted.

On the proposal of the national groups the General Meeting appoints the members of the Board by simple majority in accordance with Article 8.

The General Meeting approves the budget drawn by the Board and the annual accounts, and certifies that the responsible persons have properly fulfilled their duties.

The General Meeting is competent to make changes in the statutes and to decide upon the dissolution of ECCF.

Members from at least two countries must be represented to constitute a quorum for a General Meeting; failing this, a new meeting shall be held within four weeks, which shall be competent to proceed whatever the number of Members represented.

The approval of the budget and accounts, the granting of immunity to the responsible persons and also the dissolution of ECCF require 2/3rds of the votes.

Unanimity is required for all other decisions; abstention by up to 1/3rd of the votes shall be disregarded for the purposes of such unanimity.

All decisions of the General Meeting must be notified to Members in writing.

**Art. 7.** Each Member has one vote in the General Meeting.

If several Members from one country are present or represented, the voting entitlement of the other Members will be increased in such a way that each country has the same number of votes.

Members may by explicit declaration delegate their right to vote in a General Meeting to another Member.

**Art. 8.** The Board is responsible for the management of ECCF.

The Board comprises 4 representatives of companies and national federations from the countries of the European Union who are Members on the following basis:

- Germany 1 representative;
- France 1 representative;
- Luxembourg 1 representative;
- United Kingdom 1 representative.

At least two countries must be represented to constitute a quorum for a Board meeting. If a country is represented on the Board by more than one Member, it will have only one right to vote.

Members may by explicit declaration delegate their right to vote in a Board meeting to another representative.

Notwithstanding the above-mentioned quorum, a majority of at least three votes is necessary for the following decisions of the Board:

- Election of the President and Vice-Presidents;
- Determination of the budget;
- Appointment of a Director-General;
- Guidelines on administrative matters.

All other decisions of the Board require unanimity; abstention by up to 2 of the votes shall be disregarded for the purposes of such unanimity.

**Art. 9.** In the event of a vacancy of one representative of the Board, the Board can appoint a replacement, subject to confirmation at the next General Meeting.

**Art. 10.** The President and Vice-Presidents of ECCF are designated by the Board among its members for a two years period; the replacement of the President and the

Vice-Presidents after serving term is based on a rotation system among the members.

The President acts on behalf of the Board and within the framework determined by the Board.

The President represents ECCF in relations with outside bodies.

If unable to act, the President shall be represented by a Vice-President or by a Director-General.

**Art. 11.** The President shall be assisted in preparing and carrying out decisions of the Board by a Secretary.

**Art. 12.** ECCF is a non-profit making association in the sense of the Luxembourg statute of 21st April 1928 as amended.

Members and associate Members are required to pay contributions within the limits of the current budget. The subscription to be paid each year by Members and Associate Members is fixed at 100,- EUR. Details are determined by the subscription regulation adopted by the General Meeting.

The General Meeting decides on extraordinary or special budgets and determines the shares of the corresponding subscriptions.

The financial year shall be the calendar year.

**Art. 13.** Members may withdraw from ECCF only with effect from the end of a quarter.

Subscriptions shall continue to be paid until the end of the calendar year, plus a lump sum amounting to six monthly subscriptions.

**Art. 14.** If as a result of the withdrawal or admission of a Member there is a change in the number of countries represented, Article 8 and, if necessary, the subscription regulation shall be modified accordingly by the Board.

**Art. 15.** In the event of the dissolution of ECCF, the remaining assets of ECCF will be distributed between its Members, unless the General Meeting decides otherwise.

**Art. 16.** In all cases not covered by these statutes, the provisions of the Luxembourg statute of 21st April 1928 as amended, shall apply.

*Resolutions of the appearing parties*

1) The number of directors is fixed at four.

The following are appointed directors:

- Mr André Laux, with professional address in L-9501 Wiltz, ZI C Salsbaach.
- Mr Thomas Zippel, with professional address in D-79356 Eichstetten, Germany, Hauptstrasse 3.
- Mr Chiekichi Hanai, with professional address in F-14160 Dives-sur-Mer, France, 15, rue de la Vignerie.
- Mr Fumio Ono, with professional address in NE18 OLQ London, Newcastle upon Tyne, Dodley Farm, Stamfordham.

2) The address of the corporation is in L-1115 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on the request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done and passed in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-9501 Wiltz, ZI C Salsbaach, R. C. S. Diekirch B 93.110, ici représentée par son gérant, Monsieur André Laux, avec adresse professionnelle à L-9501 Wiltz, ZI C Salsbaach.
2. GOULD ELECTRONICS GmbH & Co.KG, ayant son siège social à D-79356 Eichstetten, Hauptstrasse 3, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Freiburg sous le numéro HRA 4588, ici représentée par son gérant, Monsieur Thomas Zippel, avec adresse professionnelle à D-79356 Eichstetten, Hauptstrasse 3.
3. MITSUI EUROCEL SAS, ayant son siège social à F-14160 Dives-sur-Mer, 15, rue de la Vignerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Honfleur sous le numéro 334076 742 00025, ici représentée par son président, Monsieur Chiekichi Hanai, avec adresse professionnelle à F-14160 Dives-sur-Mer, France, 15, rue de la Vignerie.
4. COOKSON FUKUDA LIMITED, ayant son siège social à NE18 OLQ Londres, Newcastle upon Tyne, Dodley Farm, Stamfordham, inscrite au registre de commerce et des sociétés en Angleterre sous le numéro 2350398, ici représentée par Monsieur André Laux, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 janvier 2004. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une association sans but lucratif qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association portera la dénomination de ECCF.

ECCF signifie:

- European Confederation of Copper Foil Industries;
- Association Européenne des Industries de production de Feuilles de Cuivre;
- Europäische Wirtschaftsvereinigung der Kupferfolienindustrie.

ECCF est une association regroupant des sociétés et des fédérations nationales de l'Industrie Européenne de production de Feuilles de Cuivre.

ECCF a son siège à Luxembourg.

ECCF est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** ECCF a pour objectifs:

- La coopération entre les fédérations nationales et les sociétés de l'Industrie Européenne de production de Feuilles de Cuivre.
- La représentation des intérêts communs de ses membres vis-à-vis de tiers, notamment la Commission des Communautés Européennes et d'autres organisations internationales actives dans les affaires liées à l'industrie de la feuille de cuivre.

En accord avec les lois et traités en vigueur et les fonctions d'une association sans but lucratif conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 telle qu'amendée, les membres d'ECCF réaliseront ces objectifs en coopérant dans les domaines de la fourniture d'énergie et de matières premières, le transport, la protection de l'environnement, les questions financières et légales, la promotion et la recherche technique, et plus généralement, en menant toutes les études et actions pouvant contribuer au développement harmonieux de l'industrie européenne de la feuille de cuivre.

**Art. 3.** Les sociétés et fédérations nationales des Etats membres et des pays associés de l'Union Européenne sont éligibles comme membres. Ci-après dénommés «Membres».



Les membres fondateurs d'ECCF sont:

- CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, S.à.r.l., avec siège social à Wiltz, L-9501, Grand-Duché de Luxembourg;
- GOULD ELECTRONICS GmbH & Co.KG, avec siège social à Eichstetten, D-79356, Allemagne;
- MITSUI EUROCEL SAS, avec siège social à Dives-sur-Mer, F-14160, France;
- COOKSON FUKUDA LIMITED, avec siège social à Newcastle upon Tyne, Angleterre.

Le Conseil d'Administration statue sur l'admission des futurs membres.

Le nombre de Membres ne peut être inférieur à trois.

**Art. 4.** Les sociétés et fédérations nationales de feuille de cuivre de pays européens non membres de l'Union Européenne peuvent poser leur candidature au poste de membres associés, ce qui leur confèrera le statut d'observateur sans droit de vote dans les organes d'ECCF. Ci-après dénommés «Membres Associés».

Le Conseil d'Administration statue sur l'admission des membres associés.

**Art. 5.** Les organes d'ECCF sont:

3. L'Assemblée Générale;
4. Le Conseil d'Administration.

**Art. 6.** L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. La convocation se fait au moins 4 semaines avant la date fixée pour la réunion. Elle comporte l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, sur proposition des groupes nationaux, nomme les membres du Conseil d'Administration à la majorité simple, conformément à l'Article 8.

L'Assemblée Générale approuve le budget établi par le Conseil d'Administration et les comptes annuels et donne décharge aux responsables.

L'Assemblée Générale est habilitée à modifier les présents statuts et à décider de la dissolution d'ECCF.

Les Membres d'au moins deux pays doivent être représentés pour constituer un quorum pour une Assemblée Générale. A défaut de ce quorum, une nouvelle réunion sera convoquée endéans quatre semaines. Celle-ci pourra délibérer, quel que soit le nombre de Membres représentés.

L'approbation du budget et des comptes, la décharge des responsables, ainsi que la dissolution d'ECCF requièrent 2/3 des voix.

L'unanimité est requise pour toute autre décision; aux fins d'une telle unanimité, un taux d'abstention jusqu'à 1/3 des voix sera toléré.

Toutes les décisions de l'Assemblée Générale doivent être notifiées aux Membres par écrit.

**Art. 7.** Chaque Membre dispose d'une voix à l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Membres d'un seul pays sont présents ou représentés, le nombre de voix des autres Membres sera augmenté de façon à ce que chaque pays ait le même nombre de voix.

Les Membres peuvent, par déclaration explicite, déléguer leur droit de vote pour une Assemblée Générale à un autre Membre.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion d'ECCF.

Le Conseil d'Administration se compose de 4 représentants des sociétés et fédérations nationales des pays de l'Union Européenne, Membres sur la base suivante:

- Allemagne 1 représentant;
- France 1 représentant;
- Luxembourg 1 représentant;
- Royaume-Uni 1 représentant.

Deux pays au minimum doivent être représentés pour constituer un quorum pour une réunion du Conseil d'Administration. Si un pays est représenté au Conseil d'Administration par plus d'un Membre, il ne disposera que d'une seule voix.

Les Membres peuvent, par déclaration explicite, déléguer leur droit de vote pour un Conseil d'Administration à un autre Membre.

Nonobstant le quorum susmentionné, une majorité d'au moins 3 voix est requise pour les décisions suivantes du Conseil d'Administration:

- Election du Président et des Vice-Présidents;
- Fixation du budget;
- Nomination d'un Directeur Général;
- Elaboration des lignes directrices, de gestion et d'administration d'ECCF.

Toutes les autres décisions du Conseil d'Administration requièrent l'unanimité; aux fins d'une telle unanimité, un taux d'abstention jusqu'à 2 des voix sera toléré.

**Art. 9.** En cas de vacance d'un poste de représentant au sein du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration est habilité à nommer un remplaçant. Cette nomination sera toutefois sujette à confirmation lors de la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 10.** Le Président et les Vice-Présidents d'ECCF sont désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres pour un terme de 2 ans; le mandat de Président et de Vice-Présidents est rempli à tour de rôle par chacun des membres.

Le Président est habilité à agir au nom et pour compte du Conseil d'Administration, dans les limites fixées par celui-ci.  
Le Président représente ECCF dans les relations avec les tiers.  
En cas d'incapacité, le Président sera représenté par un Vice-Président ou un Directeur Général.

**Art. 11.** Le Président sera assisté par un secrétaire pour la préparation et la mise en application des décisions du Conseil d'Administration.

**Art. 12.** ECCF est une association sans but lucratif au sens de la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Les Membres et les Membres associés sont invités à verser leurs contributions dans les limites du budget actuel. La cotisation payable annuellement par les Membres et les Membres associés est fixée à 100,- EUR. Les détails sont fixés par le règlement concernant les cotisations adopté par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale statue sur les budgets extraordinaires ou spéciaux et détermine les quotes-parts des cotisations correspondantes.

L'exercice financier sera l'année civile.

**Art. 13.** Les Membres ne peuvent se retirer d'ECCF qu'avec effet à la fin d'un trimestre.

Les cotisations continueront à être versées jusqu'à la fin de l'année civile, plus un montant forfaitaire correspondant à 6 mois de cotisations.

**Art. 14.** Si, en raison du retrait ou de l'admission d'un Membre, le nombre de pays représentés varie, le Conseil d'Administration modifiera si nécessaire l'Article 8 et, au besoin, le règlement concernant les cotisations.

**Art. 15.** En cas de dissolution d'ECCF, le reste des avoirs de l'association seront distribués entre les Membres, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### *Résolutions des parties comparantes*

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Mr André Laux, avec adresse professionnelle à L-9501 Wiltz, ZI C Salsbaach.

- Mr Thomas Zippel, avec adresse professionnelle à D-79356 Eichstetten, Germany, Hauptstrasse 3.

- Mr Chiekichi Hanai, avec adresse professionnelle à F-14160 Dives-sur-Mer, France, 15, rue de la Vignerie.

- Mr Fumio Ono, avec adresse professionnelle à NE18 OLQ London, Newcastle upon Tyne, Dodley Farm, Stamfordham.

2. L'adresse de la société est fixée à L-1115 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Laux, T. Zippel, C. Hanai, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 janvier 2004, vol. 426, fol. 62, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2004.

H. Hellinckx.

(014137.3/242/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

#### **THALER ASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8002 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 97.126.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de THALER ASSURANCES S.A., à Luxembourg en date du 14 janvier 2004 que celui-ci a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

#### *Unique résolution*

A l'unanimité, le Conseil d'Administration de THALER ASSURANCES S.A. décide de transférer le siège social de celui-ci à l'adresse suivante:

283, route d'Arlon, L-8002 Luxembourg.

Pour inscription, réquisition

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00673. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(013638.3/835/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**A & T S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 91.738.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 février 2004, réf. DSO-AN00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 10 février 2004.

Signature.

(900601.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

---

**AQUA PLANNING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.  
R. C. Diekirch B 94.575.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 janvier 2004.

LADELUX S.A.

Signature

(900602.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

---

**MIROIR PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.297.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of January.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 98.296,

here represented by Mrs. Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, USA, on 26 January 2004.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of MIROIR PROPERTY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 98.297, incorporated on 12 January 2004 pursuant to a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolved to increase the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one million nine hundred forty-seven thousand nine hundred euro (EUR 1,947,900) through the issue of seventy-seven thousand four hundred sixteen (77,416) new ordinary shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

All of the seventy-seven thousand four hundred sixteen (77,416) shares have been subscribed by MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., pre-named, at a total price of one million nine hundred thirty-five thousand four hundred twenty euro (EUR 1,935,420), out of which:

- EUR 1,935,400 have been allocated to the share capital; and,
- EUR 20 have been allocated to the share premium.

*Second resolution*

Following the issue of the seventy-seven thousand four hundred sixteen (77,416) new shares, said issued shares have been fully paid up through a contribution in kind of all the assets and liabilities of MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., pre-named, nothing withheld or excepted, as provided for under article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

*Description of the contribution*

The contribution made by MIROIR HOLDINGS, S.à r.l. against the issuance of the shares in the Company represents all its assets and liabilities, consisting of:

On the assets side:

- An amount of one million nine hundred seventy-four thousand six hundred euro (EUR 1,974,600) in cash;

- Five hundred (500) own shares of the Company, held by its sole member MIROIR HOLDINGS, S.à r.l.

On the liabilities side:

- A liability for domiciliation services of an amount of three thousand nine hundred euro (EUR 3,900) payable to MERCURIA SERVICES, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- A liability for legal services of an amount of thirty-five thousand two hundred eighty euro (EUR 35,280) payable to ARENDT & MEDERNACH, a law firm located at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- A shareholders amount overfunded of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), to be reimbursed to MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A. and having its registered office at 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.

All the assets and liabilities contributed are documented in a balance sheet dated as of the 27th of January 2004, which shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

If it were shown that MIROIR HOLDINGS, S.à r.l. had any further assets and liabilities other than those listed above, such assets and/or liabilities are also contributed to the Company through the present deed.

The entire contribution in kind is valued at one million nine hundred thirty-five thousand four hundred twenty euro (EUR 1,935,420).

Has been produced to the undersigned notary the proof and the existence of the total value of the contribution of one million nine hundred thirty-five thousand four hundred twenty euro (EUR 1,935,420).

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding all assets and liabilities contribution to the Company by its sole member MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., the Company has received five hundred (500) of its own shares held by MIROIR HOLDINGS, S.à r.l. The sole member resolves to reduce the share capital of the Company, currently set at one million nine hundred forty-seven thousand nine hundred euro (EUR 1,947,900) by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) through the cancellation of five hundred (500) shares of the Company, currently held by the Company itself, to one million nine hundred thirty-five thousand four hundred euro (EUR 1,935,400).

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the sole member decides to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation which shall now read as follows:

«**Art. 6. Paragraph 1.** The Company's share capital is set at one million nine hundred thirty-five thousand four hundred euro (EUR 1,935,400) represented by seventy-seven thousand four hundred sixteen (77,416) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.»

#### *Capital duty exemption request*

Considering that the present deed documents an increase in the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company requests under Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro B 98.296,

ici représentée par Mme Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, USA, en date du 26 janvier 2004.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de MIROIR PROPERTY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 98.297, constituée en date du 12 janvier 2004 suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un million neuf cent quarante-sept mille neuf cents euros (EUR 1.947.900) par l'émission de soixante-dix-sept

mille quatre cent seize (77.416) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'intégralité des soixante-dix-sept mille quatre cent seize (77.416) parts sociales a été souscrite par MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée, pour un montant global d'un million neuf cent trente-cinq mille quatre cent vingt euros (EUR 1.935.420), dont:

- EUR 1.935.400 ont été affectés au capital social; et,
- EUR 20 ont été affectés à la prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'émission des soixante-dix-sept mille quatre cent seize (77.416) nouvelles parts sociales, ces parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature de la totalité du patrimoine actif et passif de MIROIR HOLDING, S.à r.l., pré-qualifiée, rien réservé ni excepté, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Description de l'apport*

L'apport fait par MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., en échange de l'émission de parts sociales de la Société, représente la totalité de son patrimoine actif et passif, se composant de:

Du côté des actifs:

- Un montant en liquidités s'élevant à un million neuf cent soixante-quatorze mille six cents euros (EUR 1.974.600);
- Cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par son associé unique, étant MIROIR HOLDINGS, S.à r.l.

Du côté du passif:

- Une dette pour des prestations de domiciliation d'un montant de trois mille neuf cents euros (EUR 3.900) due à MERCURIA SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Une dette pour des prestations juridiques d'un montant de trente-cinq mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 35.280) due au cabinet d'avocats ARENDT & MEDERNACH, sis 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- Une dette d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), correspondant à un trop perçu de la part d'un actionnaire, due à MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A. et ayant son siège social au 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.

La totalité du patrimoine actif et passif faisant l'objet de l'apport est documentée dans un bilan daté du 27 janvier 2004, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Au cas où il serait démontré que MIROIR HOLDINGS, S.à r.l. possédait des éléments actifs ou passifs autres que ceux énumérés ci-dessus, ces éléments actifs et/ou passifs sont également apportés à la Société par le présent acte.

L'entière valeur de l'apport en nature représente une valeur d'un million neuf cent trente-cinq mille quatre cent vingt euros (EUR 1.935.420).

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport d'un million neuf cent trente-cinq mille quatre cent vingt euros (EUR 1.935.420) a été apportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de l'apport d'universalité à la Société par son associée unique MIROIR HOLDINGS, S.à r.l., la Société a reçu cinq cents (500) de ses propres parts sociales, détenues par MIROIR HOLDINGS, S.à r.l. L'associée unique décide de procéder à une réduction du capital social de la Société, actuellement fixé à un million neuf cent quarante-sept mille neuf cents euros (EUR 1.947.900), d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), par l'annulation de cinq cents (500) parts sociales actuellement détenues par la Société elle-même, à un million neuf cent trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.935.400).

#### *Quatrième résolution*

Suite aux précédentes résolutions, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à la somme d'un million neuf cent trente-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.935.400), représenté par soixante-dix-sept mille quatre cent seize (77.416) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

#### *Requête en exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de la totalité du patrimoine actif et passif d'une société ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Badot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

A. Schwachtgen.

(014165.3/230/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**MIROIR PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.297.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 83 du 28 janvier 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(014166.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 67.543.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2004, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2003:

*Administrateurs*

- Dennis Kloske, demeurant 96, rue Verdaine, CH-1204 Genève, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué

- Philippe Grumbach, demeurant 24, chemin du Chamoliet, CH-1226 Thonex, Administrateur-délégué

- Maurice Stroun, demeurant 6, rue Pedro Meylan, CH-1208 Genève, Administrateur

*Commissaire aux comptes*

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013610.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**HUXTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 64.506.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN00680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

A. Lorang.

(013636.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.449.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2003*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

L'Assemblée n'a pas tenu compte des points 5 et 6.

*Pour la société H2O INVESTISSEMENT S ET FINANCE S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013807.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**NEBOZZO HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.370.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société prises en date du 26 janvier 2004*

L'assemblée:

\* accepte la démission de AIM SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 26 janvier 2004 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société pendant la période du 19 décembre 2003 jusqu'au 26 janvier 2004;

\* décide de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Chetan Rohit Mehta, Private Equity Associate of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 1<sup>er</sup> août 1978 à Pittsburg, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Geoffrey Darrel Fink, Principal of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 24 novembre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur William Peter Collatos, Founder & General Partner de SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 7 mai 1954 à Boston, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Nicolas Martial Massard, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 4 avril 1975 à Luxembourg, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 26 janvier 2004 pour une durée indéterminée.

Depuis, les gérants de la Société sont les personnes suivantes:

- Monsieur Chetan Rohit Mehta, Private Equity Associate of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 1<sup>er</sup> août 1978 à Pittsburg, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Geoffrey Darrell Fink, Principal of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 24 novembre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur William Peter Collatos, Founder & General Partner de SPECTRUM EQUITY INVESTORS, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Nicolas Martial Massard, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 4 avril 1975 à Luxembourg, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

NEBOZZO HOLDINGS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01342. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014079.3/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**NEBOZZO HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 98.370.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société prises en date du 28 janvier 2004*

L'assemblée:

\* accepte la démission de Monsieur Nicolas Martial Massard, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2004 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société pendant la période du 26 janvier 2004 jusqu'au 28 janvier 2004;

\* décide de nommer Monsieur Dhruv A. Prasad, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2004 pour une durée indéterminée;

Depuis, les gérants de la Société sont les personnes suivantes:

- Monsieur William Peter Collatos, Founder & General Partner de SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 7 mai 1954 à Boston, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Chetan Rohit Mehta, Private Equity Associate of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 1<sup>er</sup> août 1978 à Pittsburg, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Geoffrey Darrell Fink, Principal of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 24 novembre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Dhruv A. Prasad, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 9 août 1977 à Calcutta, Inde, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

NEBOZZO HOLDINGS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014082.3/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**ONE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.784.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004. Ce bilan annule et remplace le bilan déposé le 6 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour ONE FINANCE S.A.

Signature

(014115.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**ONE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.784.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004. Ce bilan annule et remplace le bilan déposé le 8 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour ONE FINANCE S.A.

Signature

(014112.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**ONE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.784.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004. Ce bilan annule et remplace le bilan déposé le 18 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour ONE FINANCE S.A.

Signature

(014106.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**ONE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.784.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour ONE FINANCE S.A.

Signature

(014099.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---



**ONE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.784.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

*Pour ONE FINANCE S.A.*

Signature

(014097.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**ONE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.784.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

*Pour ONE FINANCE S.A.*

Signature

(014095.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**ONE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.784.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

*Pour ONE FINANCE S.A.*

Signature

(014093.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**ONE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.784.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

*Pour ONE FINANCE S.A.*

Signature

(014089.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**BROMLEY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 21.630.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013614.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**TRADITIONAL FINE ENGRAVING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 98.897.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) La société TRENTPARK LLC, société de droit américain, ayant son siège social au 400 7th Street NW, Suite 101, 20004 Washington DC, USA,

ici représentée par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

2) La société CD-GEST, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, ici représentée par son gérant actuellement en fonction Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRADITIONAL FINE ENGRAVING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Livange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la gravure d'armes et de métaux.

Elle a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société TRENT PARK Llc, préqualifiée trois mille quatre-vingt dix-neuf actions . . . . .	3.099
2. La société CD-GEST, S.à r.l., préqualifiée . . . . .	1
<b>Total:</b> . . . . .	<b>3.100</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Cécile Flohimont, graveur sur arme, née le 6 août 1965 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4920 Harze-Aywaille, 83, route de Havelange
- Monsieur Henri Freylinger, maître armurier, né le 23 septembre 1926 à Schuttrange, demeurant à L-3515 Dudelange, 56, route de Luxembourg.
- Monsieur Gaston Freylinger, ingénieur diplômé, né le 27 janvier 1962 à Luxembourg, demeurant à L-3515 Dudelange, 56, route de Luxembourg

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société WMA, WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, R. C. S. Luxembourg B 65.434.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

5.- Le siège social est fixé à L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale, rue de Bettembourg.

6.- Est nommée administrateur-délégué de la société, Madame Cécile Flohimont, préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: B. Felten, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 31, case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2004.

P. Bettingen.

(014348.3/202/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

### **TALLTEC SISTEMAS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 65.263.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2004, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2003:

#### *Administrateurs*

- Dennis Kloske, demeurant 96, rue Verdaine, CH-1204 Genève, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué
- Philippe Grumbach, demeurant 24, chemin du Chamoliet, CH-1226 Thonex, Administrateur-délégué
- Maurice Stroun, demeurant 6, rue Pedro Meylan, CH-1208 Genève, Administrateur

#### *Commissaire aux comptes*

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00092. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013612.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

### **MOCATER S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.056.

#### *Annulation de la convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme MOCATER S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.056, a été annulée en date du 24 décembre 2003.

30 Janvier 2004.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00718. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(013701.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**SITRAG TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 63.676.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013619.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**GODFROY & ASSOCIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 62.357.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013621.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**VENBUS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.308.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société VENBUS S.A. à L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins est dénoncé avec effet immédiat.

Le commissaire aux comptes, EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et les administrateurs, M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et M. Lennart Stenke, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013711.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**QUORUM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 58.442.

—  
*Extract of the resolution passed on 15th April 2003 by the Manager of the company*

Il was resolved to transfer the registered office of the company from its present address to 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg with immediate effect.

**Translation into French - Traduction en français:**

*Extrait des décisions prises en date du 15 avril 2003 par le gérant de la société*

Il est décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Certified true extract - Extrait certifié conforme

Mr Tedder

Manager/Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2004, réf. LSO-AE01589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(013696.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**ARGOS CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 85.468.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN00678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

A. Lorang.

(013637.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**UniPoly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 61.480.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société, le 15 décembre 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00229. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(013713.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**THE SERVER GROUP EUROPE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 68.574.

*Annulation de la convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.574, a été annulée en date du 3 juillet 2003.

30 janvier 2004.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00231. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(013703.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**ALPES MONT BLANC INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 70.538.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2003*

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

*Pour la société ALPES MONT BLANC INVESTISSEMENT S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06944. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013809.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**JGB S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 62.135.

*Annulation de la convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifiée du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme JGB S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.135, a été annulée en date du 29 décembre 2003.

30 janvier 2004.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00233. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(013702.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**MAXSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00638, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013882.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**MAXSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.331.

Par lettre recommandée adressée le 2 février 2004 à la société MAXSARA INTERNATIONAL S.A. dont le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en date du 2 février 2004, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société MAXSARA INTERNATIONAL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00641. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(013885.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**MAXSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 76.331.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire, réunie en date du 2 février 2004 a accepté la démission de quatre administrateurs, M. Jean Hoffmann, M. Marc Koeune, Mme Andrea Dany et Mme Nicole Thommes.

Elle a appelé aux fonctions d'administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Francesco Pempinello, entrepreneur, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1945, demeurant à Naples (Italie), Via Stazio 8;

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E., né à Echternach le 1<sup>er</sup> juillet 1937, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, née à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), le 31 octobre 1966, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée a également pris acte de la démission de la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat et a nommé en son remplacement Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, né à Luxembourg, le 16 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

En outre, le siège social a été transféré à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013886.3/693/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**UniPoly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 61.480.

*Annulation de la convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5-10) de la loi modifié du 23 décembre 1999 portant création d'un Registre de Commerce et de Sociétés, nous vous informons que la convention de domiciliation entre EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société Anonyme UniPoly S.A., 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.480, a été annulée en date du 15 décembre 2003.

30 janvier 2004.

EuroSkandic S.A.

L. Stenke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(013706.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.777.

**RECTIFICATIF**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2001*

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Benoît Blondiau, Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société EAGLE ENERGY GROUP S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013818.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**CEMO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.311.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2003*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

*Pour la société CEMO FINANCE S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013815.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---



**NONNEMILLEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6401 Echternach, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 95.097.

Par la présente, Monsieur Pierre Bouloc présente sa démission du mandat d'administrateur du Conseil d'administration de la société NONNEMILLEN S.A., pour le temps restant à courir dans ses fonctions.

Noisy le grand, le 6 avril 2002.

P. Bouloc.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013816.3/207/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**FIBAUME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.447.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2003*

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

*Pour la société FIBAUME S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013819.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

**NEBOZZO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.371.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société prises en date du 26 janvier 2004*

L'assemblée:

\* accepte la démission de Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 26 janvier 2004 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société pendant la période du 19 décembre 2003 jusqu'au 26 janvier 2004

\* accepte la démission de Madame Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, demeurant à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet au 26 janvier 2004 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat en tant que gérante de la Société pendant la période du 24 décembre 2003 jusqu'au 26 janvier 2004;

\* décide de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Chetan Rohit Mehta, Private Equity Associate of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 1<sup>er</sup> août 1978 à Pittsburg, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Geoffrey Darrell Fink, Principal of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 24 novembre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Nicolas Martial Massard, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 4 avril 1975 à Luxembourg, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique;

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 26 janvier 2004 pour une durée indéterminée.

Depuis, les gérants de la Société sont les personnes suivantes:

- Monsieur William Peter Collatos, Founder & General Partner de SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 7 mai 1954 à Boston, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Chetan Rohit Mehta, Private Equity Associate of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 1<sup>er</sup> août 1978 à Pittsburg, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Geoffrey Darrell Fink, Principal of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 24 novembre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Nicolas Martial Massard, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 4 avril 1975 à Luxembourg, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

NEBOZZO

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01340. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014068.3/250/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**NEBOZZO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.371.

---

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société prises en date du 28 janvier 2004*

L'assemblée:

\* accepte la démission de Monsieur Nicolas Martial Massard, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2004 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société pendant la période du 26 janvier 2004 jusqu'au 28 janvier 2004,

\* décide de nommer Monsieur Dhruv A. Prasad, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 9 août 1977 à Calcutta, Inde, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2004 pour une durée indéterminée;

Depuis, les gérants de la Société sont les personnes suivantes:

- Monsieur William Peter Collatos, Founder & General Partner de SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 7 mai 1954 à Boston, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Chetan Rohit Mehta, Private Equity Associate of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 1<sup>er</sup> août 1978 à Pittsburg, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Geoffrey Darrell Fink, Principal of TEXAS PACIFIC GROUP, né le 24 novembre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à 2<sup>ème</sup> étage, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Dhruv A. Prasad, Associate of SPECTRUM EQUITY INVESTORS, né le 9 août 1977 à Calcutta, Inde, demeurant à One International Place, 29<sup>ème</sup> étage, Boston MA 02110, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

NEBOZZO

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014071.3/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**DISTILLERIE OTHON SCHMITT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 44, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.703.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014061.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 10.603.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2002*

Messieurs Jean Bintner, Norbert Schmitz et Norbert Werner sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013827.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**FILMOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 63.875.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 février 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013627.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**CAPSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 84.102.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2003*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

*Pour la société CAPSTAR HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06951. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013813.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**EUS GESELLSCHAFT FÜR ENTSORGUNGS- UND UMWELTSCHUTZSYSTEME, G.m.b.H.,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.  
H. R. Luxemburg B 98.904.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den dritten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Frau Andrea Wilk geborene Wörner, Geschäftsfrau, geboren am 27. Dezember 1964 in Offenburg (Deutschland), wohnhaft in D-64665 Alsbach, Im Erpel 6,

2. Herr Harry Rupp, Geschäftsführer, geboren am 17. September 1952 in Frankfurt am Main (Deutschland), wohnhaft in D-60594 Frankfurt am Main, Zwischenstrasse 4.

Diese Komparenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die vorbenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung: EUS GESELLSCHAFT FÜR ENTSORGUNGS- UND UMWELTSCHUTZSYSTEME, G.m.b.H.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter, welche 3/4 der Gesellschaftsanteile besitzen, an jeden anderen Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Handelsvermittlung von Fördersystemen, Wasseraufbereitung und Nassmüllaufbereitungsanlagen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfzig Euro (EUR 125,-)

Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1. Frau Andrea Wilk, vorbenannt, vierundsiebzig Anteile . . . . .	74
2. Herr Harry Rupp, vorbenannt, sechsundzwanzig Anteile . . . . .	26
Total: einhundert Anteile . . . . .	<u>100</u>

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr ein tausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Zum alleinigen Geschäftsführer wird, für eine unbestimmte Dauer, Herr Harry Rupp, Geschäftsführer, geboren am 17. September 1952 in Frankfurt am Main (Deutschland), wohnhaft in D-60594 Frankfurt am Main, Zwischenstrasse 4, ernannt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-5365 Munsbach, 2, parc d'activités Syrdall.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Wilk, H. Rupp, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 28, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. Februar 2004.

P. Bettingen.

(014369.3/202/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**TRADEP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 70.007.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2003*

Acceptation de la démission de Messieurs Nobert Werner et Jean Bintner en tant qu'Administrateurs. Décharge leur est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos et S.G.A. SERVICES S.A. comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

*Pour la société TRADEP S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013858.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**VBL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 14A, rue Principale.  
R. C. Diekirch B 5.230.

---

*Assemblée Générale des associés tenue en date du 4 février 2004*

L'an deux mille quatre, le mercredi 4 février à 10.00 heures.

S'est réunie l'Assemblée Générale des associés de la société à responsabilité limitée dénommée VBL, S.à r.l., société constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, Notaire de résidence à Mersch, en date du 22 avril 1999, ayant son siège social à L-8805 Rambrouch, 14A, rue Principale.

L'Assemblée se compose d'un associé à savoir:

- Monsieur Vanderlinden Luc, 99

L'associé présent, représentant 99% du capital social, s'est réuni en Assemblée Générale en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination d'un nouveau gérant technique

*Première résolution*

*Nomination d'un nouveau gérant*

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat un nouveau gérant technique à savoir:

- Monsieur Pinkowski Jean-Paul, demeurant à 13, rue Roodt-Syre, L-6933 Mensdorf

Monsieur Pinkowski Jean-Paul accepte ses fonctions de gérant technique de la société à responsabilité limitée VBL, S.à r.l., prédésignée. La lettre d'acceptation est annexée à la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le gérant actuel de ladite société est le suivant:

- Monsieur Pinkowski Jean-Paul

L. Vanderlinden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900595.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

---

**CABLE & WIRELESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 68.302.

---

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(013601.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**MAG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.844.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MAG INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 62.844,

constituée par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 8 janvier 1998, publié au Mémorial C de 1998, page n 14377. La société a été mise en liquidation par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 5626.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Candice de Boni, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 35, rue J.-P. Brasseur,

afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société MAG INVESTMENTS S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: P. Feller, C. de Boni, G. Vinciotti, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

J. Delvaux.

(014122.3/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**GARAGE MÜLLER WILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9572 Weidingen-Wiltz, 16, rue des Vieilles Tanneries.

R. C. Diekirch B 5.926.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05968, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour GARAGE MÜLLER WILTZ, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(900597.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

---

**TENOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.581.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

Signature

Un mandataire

(013700.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**INDUFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 72.685.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 24 décembre 2003*

*Résolution 1*

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> Etage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2009.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour INDUFIN S.A.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014347.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**ADDAX HOLDING CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 59.052.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(013605.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**QUEBECOR WORLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 66.070.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(013604.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**ONETEX LTD, Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 79.641.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013681.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**HYDROSEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 87.832.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**AFIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 46, rue Zénon Bernard.  
R. C. Luxembourg B 59.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02095, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014428.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**TRIPLEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 55.061.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2003*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

*Pour la société TRIPLEX S.A.*

Signature



Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013856.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**DIVI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 89.515.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, réf. LSO-AN01174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

(013609.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**VENDIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 81.559.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2003*

Messieurs Jean-Marie Poos, Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quarts du capital.

*Pour la société VENDIS S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013854.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**SALON DE COIFFURE HAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 32, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 34.980.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signatures.

(014442.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**MANU-FACADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3526 Dudelange, 113, rue des Minières.  
R. C. Luxembourg B 73.758.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014438.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**VISIOCOM EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 88.392.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2003*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour. Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

*Pour la société VISIOCOM EUROPE S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013851.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**MANCHESTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.723.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2002*

Messieurs Jean Bintner, Norbert Schmitz et Norbert Werner sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société MANCHESTER S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013832.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**LUMBER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 23.530.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2003*

Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société LUMBER HOLDINGS S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013831.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**HIGH SPIRIT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 20.459.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2003*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

*Pour la société HIGH SPIRIT S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013830.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

---

**CAFE ACADEMICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 27, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 67.263.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014340.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**LIZBON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, Place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 60.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014437.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**INTERNATIONAL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 57.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02090, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014341.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**BOULANGERIE MARQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 97.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02085, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014393.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**BOISSONS RAPOSEIRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 70, rue des Celtes.  
R. C. Luxembourg B 61.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02124, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014394.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

---

**SOFIRAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 98.882.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de l'acte notarié.

Ont comparu:

1. La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Messieurs Marco Lagona et Laurent Forget, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri,

en sa qualité de «fiduciaire», conformément aux dispositions de la loi du 27 juillet 2003 sur le trust et le contrat fiduciaire.

2. Monsieur Frédéric Adam, né à B-Arlon, le 17 juillet 1972, employé privé, Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, ici représenté par la susdite SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., elle même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2004, jointe en annexe au présent acte, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de SOFIRAC S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la cession de créances intra-groupe, ainsi que l'acquisition, la gestion et la cession de créances sur la société ROYAL MONCEAU S.A.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 janvier 2009, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par

le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

**Art. 17.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 19.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois d'avril de chaque année à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois d'avril 2005 à 17.00 heures

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
Mr Frédéric Adam, préqualifié, une action. . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	<u>310</u>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.550,-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Claude Deschenaux, né à Grenoble (F), le 29 septembre 1934, président de banque, Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, Président,

- Monsieur Richard Marck, né à Thionville (F), le 9 octobre 1950, employé privé, Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, Administrateur,

- Monsieur Frédéric Adam, né à B-Arlon, le 17 juillet 1972, employé privé, Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, Administrateur,

Monsieur Claude Deschenaux, préqualifié, est nommé président.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005

3. La société K.P.M.G. AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 13, bvd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lagona, L. Forget, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, vol. 142S, fol. 26, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

J. Delvaux.

(014148.3/208/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

### **LENDIT MALINES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 72.679.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(013673.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

### **OXY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.892.

### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Joffrey Sperandio, licencié en management, né à Thionville (France), le 4 novembre 1979, demeurant à F-57100 Thionville, 10, rue du Pays Haut (France).

2.- Monsieur Christophe Rossi, ingénieur commercial, né à Thionville (France), le 17 avril 1980, demeurant à F-57100 Thionville, 72, avenue Merlin (France).

3.- La société LIMANI MANAGEMENT CORP., avec siège social à Belize City, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777 (Belize), inscrite au registre de Commerce de Belize sous le numéro 32581, ici dûment représentée par Monsieur Joffrey Sperandio, préqualifié.

4.- La société anonyme GLARUS COMPANY S.A., avec siège social à Belize City, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777 (Belize), inscrite au registre de Commerce de Belize sous le numéro 32575, ici dûment représentée par Monsieur Christophe Rossi, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de OXY GROUP S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Pétange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet des prestations de services aux entreprises.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 juin de chaque année à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.



**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société LIMANI MANAGEMENT CORP., prédésignée, quarante-cinq actions, . . . . .	45
2.- La société anonyme GLARUS COMPANY S.A., prédésignée, quarante-cinq actions, . . . . .	45
3.- Monsieur Christophe Rossi, préqualifié, cinq actions, . . . . .	5
4.- Monsieur Joffrey Sperandio, préqualifié, cinq actions, . . . . .	5
Total: cent actions, . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Joffrey Sperandio, licencié en management, né à Thionville (France), le 4 novembre 1979, demeurant à F-57100 Thionville, 10, rue du Pays Haut (France);
  - b) Monsieur Christophe Rossi, ingénieur commercial, né à Thionville (France), le 17 avril 1980, demeurant à F-57100 Thionville, 72, avenue Merlin (France);
  - c) La société LIMANI MANAGEMENT CORP., avec siège social à Belize City, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777 (Belize), inscrite au registre de Commerce de Belize sous le numéro 32581;
  - d) La société anonyme GLARUS COMPANY S.A., avec siège social à Belize City, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777 (Belize), inscrite au registre de Commerce de Belize sous le numéro 32575.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société à responsabilité limitée CONCORDE INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.577.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est établi à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société Monsieur Joffrey Sperandio et Monsieur Christophe Rossi, prénommés, lesquels pourront engager la société sous leur seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Sperandio, C. Rossi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2004, vol. 525, fol. 86, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2004.

J. Seckler.

(014305.3/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

**ETS HOFFMANN-NEU WILWERWILTZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 8A, rue de la Gare.  
R. C. Diekirch B 4.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-A05956, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour ETS HOFFMANN-NEU WILWERWILTZ S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(900596.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

---

**ETS HOFFMANN-NEU WILWERWILTZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 8A, rue de la Gare.  
R. C. Diekirch B 4.568.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 janvier 2004*

L'assemblée générale ordinaire de ETS HOFFMANN-NEU WILWERWILTZ S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Sont réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008:

- Monsieur Claude Klincker, Président
- Madame Pascale Hoffmann, Administrateur
- Madame Marlies Theato, Administrateur

Est réélu commissaire aux comptes pour la même durée la société:

- FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l., avec siège social à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig

Dès lors le conseil d'administration se décompose comme suit:

- Monsieur Claude Klincker, Président
- Madame Pascale Hoffmann, Administrateur
- Madame Marlies Theato, Administrateur

Itzig, le 21 janvier 2004.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900598.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 février 2004.

---

**INDIACT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: L-6136 Junglinster, 18C, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 98.903.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendvier, den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Herr Dr. Roman Ermantraut, Jurist, geboren in Wien (Österreich), am 16. Mai 1972, wohnhaft zu L-6136 Junglinster, 18c, rue de la Montagne.

2.- Herr Ali Sherwani, Finanzanalyst, geboren in Luxemburg, am 24. April 1975, wohnhaft zu L-8094 Bartringen, 71, rue de Strassen.

3.- Herr Youssef Maher, Privatangestellter, geboren in Casablanca (Marokko), am 27. Dezember 1970, wohnhaft zu B-1030 Brüssel, Chaussée de Louvain 329 (Belgien).

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind:

- a) Film-, Fernseh- und Radioproduktionen, sowie
- b) die Vermittlung derselben, alle dazugehörigen Dienstleistungen im Finanzbereich, der Vermarktung, des Marketings samt Vermittlung und Vermarktung von Druckaufträgen.
- c) Event- und Kommunikations-management.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben zu fördern geeignet sind, ausführen.

Sie darf zu diesem Zweck im In- und Ausland Zweigniederlassungen errichten, andere Unternehmen gleicher und verwandter Art gründen, erwerben oder sich an diesen beteiligen und deren Geschäftsführung übernehmen oder sich auf die Verwaltung der Beteiligung beschränken.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist INDIACT, S.à r.l.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter. Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundsiebzig Euro (125,- EUR), welche Anteile gezeichnet wurden wie folgt:

1.- Herr Dr. Roman Ermantraut, Jurist, wohnhaft zu L-6136 Junglinster, 18c, rue de la Montagne, vierzig Anteile. ....	40
2.- Herr Ali Sherwani, Finanzanalyst, wohnhaft zu L-8094 Bartringen, 71, rue de Strassen, vierzig Anteile	40
3.- Herr Youssef Maher, Privatangestellter, wohnhaft zu B-1030 Brüssel, Chaussée de Louvain 329, (Belgien), zwanzig Anteile. ....	20
Total: einhundert Anteile. ....	100

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Sie ist zu erteilen, wenn ein Gesellschafter eine Übertragung auf seinen Ehegatten oder seine ehelichen Abkömmlinge vornimmt.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss. Das Vorkaufsrecht entfällt bei der Übertragung von Anteilen auf einen Ehegatten oder einen ehelichen Abkömmling.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 11.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 13.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 15.** Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst werden, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung betreffen, werden durch einstimmigen Beschluss der Anteilseigner gefasst. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 18.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 19.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 20.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 21.** Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkte berufen und beziehen sich die Komparenten, handelnd wie erwähnt, auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6136 Junglinster, 18c, rue de la Montagne.

2.- Zu Geschäftsführern werden ernannt:

- Herr Dr. Roman Ermantraut, Jurist, geboren in Wien (Österreich), am 16. Mai 1972, wohnhaft zu L-6136 Junglinster, 18c, rue de la Montagne.

- Herr Ali Sherwani, Finanzanalyst, geboren in Luxemburg, am 24. April 1975, wohnhaft zu L-8094 Bartringen, 71, rue de Strassen.

3.- Zum Prokuristen wird ernannt:

Herr Youssef Maher, Privatangestellter, geboren in Casablanca (Marokko), am 27. Dezember 1970, wohnhaft zu B-1030 Brüssel, Chaussée de Louvain 329, (Belgien).

4.- Die Gesellschaft wird rechtmässig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Ermantraut, A. Sherwani, Y. Maher, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2004, vol. 525, fol. 85, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. Februar 2004.

J. Seckler.

(014367.3/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

### **EXCALIBUR DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 98.891.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme CAMELOT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Khagani Bashirov, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Khagani Bashirov, directeur de société, né à Guyandja (Azerbaïdjan), le 7 janvier 1961, demeurant à F-75016 Paris, 9, avenue du Président Wilson (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formée une société anonyme sous la dénomination de EXCALIBUR DEVELOPMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

## **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VII: Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme CAMELOT HOLDING S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix actions, . . .	990
2.- Monsieur Khagani Bashirov, préqualifié, dix actions, . . . . .	10
Total: mille actions, . . . . .	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

#### *Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un;
- 2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:
  - a) La société anonyme CAMELOT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy;
  - b) Monsieur Khagani Bashirov, directeur de société, né à Guyandja (Azerbaïdjan), le 7 janvier 1961, demeurant à F-75016 Paris, 9, avenue du Président Wilson (France);
  - c) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.188;
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:
 

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2009.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Khagani Bashirov, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: K. Bashirov, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2004, vol. 525, fol. 86, case 76. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2004.

J. Seckler.

(014306.3/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

### **O.T.C. TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 10, rue de l'Ouest.

R. C. Luxembourg B 98.880.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Benoît Zintz, agent commercial indépendant, né à Namur (Belgique), le 18 juin 1963, demeurant à L-2273 Luxembourg, 10, rue de l'Ouest.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de O.T.C. TRADE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de produits naturels, compléments alimentaires à usage humain ainsi que toute forme de commercialisation de ceux-ci.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### **Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Benoît Zintz, agent commercial indépendant, né à Namur (Belgique), le 18 juin 1963, demeurant à L-2273 Luxembourg, 10, rue de l'Ouest.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (25.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions Générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ sept cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2273 Luxembourg, 10, rue de l'Ouest.

2.- Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Benoît Zintz, agent commercial indépendant, né à Namur (Belgique), le 18 juin 1963, demeurant à L-2273 Luxembourg, 10, rue de l'Ouest.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Zintz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2004, vol. 525, fol. 87, case 6. – Reçu 250 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2004.

J. Seckler.

(014156.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.